



Motion du CHSCT du 2 novembre 2015

Suite aux dernières annonces de notre ministre en CTM, sur la poursuite des suppressions d'emplois massives, d'abandon de missions, de fermetures de sites et de services, de la poursuite de réformes régressives et de diminution de moyens, il est clair que les ministères économiques et financiers ne souhaitent pas réellement se préoccuper des conditions de travail et des questions de santé.

Après l'échec des négociations égalité femmes-hommes et sur la prévention de la souffrance au travail, l'ambition des Ministres, du Secrétariat Général et des directions n'est pas à la hauteur de la situation vécue par les services et les agents. C'est particulièrement vrai pour les agents des Finances en situation d'interministérialité.

Il devient patent que, compte tenu de la multiplication des facteurs d'exposition à la souffrance au travail auxquelles sont soumis les agents de nos ministères, l'implication de nos collègues dans leur travail diminue. Par contre, le mal-être, lui, augmente.

Cerise sur le gâteau, l'un de nos ministres, Monsieur Macron, lors d'une intervention dans un salon feutré, jette l'opprobre et le discrédit sur ses propres agents en confondant emploi à vie et garantie de l'emploi. Cet homme a-t-il conscience de l'impact de ces propos sur les agents ?

Il est indéniable que les CHSCT de nos ministères sont entravés dans leur fonctionnement. Ainsi, dans une période où les fermetures de services et de sites sont nombreuses, les informations fournies sont toujours lacunaires. Les demandes d'expertise externe, pourtant motivées, justifiées et soutenues par les agents, sont systématiquement refusées par les directions - l'exception confirmant la règle - alors même que les organisations de travail mises en place sont pathogènes.

Pire encore, les militants syndicaux sont stigmatisés. Il existe bien deux poids deux mesures, nous dénonçons ici le comportement de la Direction Régionale des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône qui a classé les relations avec les organisations syndicales comme risque mortel. De qui se moque t-on ?

Nous dénonçons également la répression subie par les militants syndicaux d'Air France et affirmons que la première des violences est celle que subissent les salariés privés d'emploi (14 000 morts par an en France selon une étude de l'INSERM).

En outre, lorsque le centre des Finances Publiques de Morlaix a brûlé : aucune enquête, aucune arrestation. Et lorsque notre camarade a été menacée de mort, il a fallu que les organisations syndicales interviennent auprès de la Direction Générale pour que notre camarade bénéficie de la protection juridictionnelle.

Nous tenons à rappeler que la prévention des risques Psycho-Sociaux et de la Souffrance au travail passe par :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et de moyens,
- un plan pluriannuel de recrutement,
- de vrais moyens pour les acteurs de prévention, pour les CHSCT,
- des mesures concernant l'organisation du travail relatives, notamment, à la phase de conception des logiciels de travail des agents,
- l'entretien des bâtiments (hygiène des locaux, conformité électrique, incendie...),
- des surfaces de travail réellement suffisantes pour chaque agent,
- l'éradication de l'amiante, la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante,
- un réel accompagnement des agents en difficultés ou malades,
- de véritables études d'impact en amont des projets de réorganisations.

En ce qui concerne les différents points à l'ordre du jour du CHSCT

Pour le 1er point : *cette fiche d'impact présentée le 6 octobre au CHSCT de la Somme a été rejetée. celui-ci s'est prononcé pour une expertise externe de l'établissement Amiénois. de plus cette fiche d'impact n'a pas été visée par les CT locaux par manque d'information sur les cibles d'effectifs pour 2018 et l'avenir des postes concernés. Face à ce mépris des agents et des instances, nous rejetons de la même manière cette fiche d'impact sans véritable intérêt et attendrons les conclusions de l'expertise externe.*

Concernant le deuxième point à l'ordre du jour de ce CHSCT,

La réforme territoriale est subitement devenue le chantier majeur du Président de la République. Les conséquences néfastes seront nombreuses pour les agents des collectivités et de l'État, et plus largement pour les citoyens.

Cette nouvelle réforme révèle plusieurs aspects qui n'ont qu'un seul et même but : mettre en concurrence les territoires. De l'intercommunalité aux régions, en passant par la métropole, c'est toute l'organisation des collectivités territoriales au travers de la place et du rôle de l'État qui vont permettre, demain, de livrer un peu plus des pans entiers de missions de services publics aux appétits féroces du monde de la finance, du patronat, en un mot du Capital.

Nouvelles compétences et nombre réduit des collectivités territoriales auront des conséquences sur les services de la DGFIP. Ajoutez à cela, l'adaptation des structures et du réseau dans le cadre de la démarche stratégique et vous obtenez une destruction sans précédent de notre administration, de nos missions et de notre maillage territorial. Il est pour nous très clair que ces deux réformes relèvent de la même logique que nous n'avons de cesse de combattre et qui consiste à concentrer le service public et en éloigner les usagers.

Pour ce qui est du document proposé aux membres du CHSCT il s'agit une fois encore d'un document de type Comité Technique où les impacts des transferts d'emplois et de charges de travail sont extrêmement minorés voir inexistantes en termes d'hygiène de sécurité et de conditions de travail.

Nous sommes ébahis d'apprendre dans un document reçu le 1^{er} Octobre que des réunions se sont tenues avec les agents des différentes directions impactée courant ... octobre. Erreur dans la date, talents divinatoires de la direction ou supercherie qui sait ?

Quoi qu'il en soit, force est de constater que ce n'est pas dans ce document que les agents vont trouver des réponses à leurs questions, particulièrement en terme d'emplois. Il est nécessaire de rappeler que 17 emplois doivent être transférés. Or, avant la moindre étude, la DRFiP évoque déjà des "économies d'échelles", ce qui ne peut en aucun cas rassurer les agents. Lors de récents échanges la DRFiP évoque à nouveau l'équipe de renfort à défaut d'affecter des agents pour combler les transferts d'emploi. L'EDR n'est pas indéfiniment extensible. Ces restructurations ne font que montrer le manque d'organisation et la précipitation de nos directions. Est-il encore nécessaire de souligner que nous parlons d'agents et pas de marchandises ? Les agents ne sont pas des pions que l'on déplace à loisir sur un échiquier sans connaître les règles. Enfin, comble de la méthode Coué, tout nouveau risque professionnel est exclu pour les agents de la future paierie alors même qu'une étude est en cours. On reste donc dans le flou artistique le plus totale puisque aucun plan ne nous est fourni et que le conditionnel est de rigueur.

Pour le point 3 : *Aucun document de l'administration des douanes n'a été transmis aux représentants des organisations syndicales siégeant au CHSCT. Pourtant ce type de projet impactera directement les conditions de travail des agents concernés. Force est de constater qu'en agissant de la sorte l'administration des douanes fait preuve de mépris envers ses propres agents et leurs représentants. Elle applique une politique de régression sociale dont le seul objectif est de satisfaire aux restrictions budgétaires et la casse du service public.*

C'est pour cela que nous ne cautionnerons pas cette mascarade, ce "Monologue Social", et que nous ne siégerons pas aujourd'hui.